



Organisée par DEFI Médias, en partenariat avec la Délégation de la Commission européenne, la Fondation Friedrich Ebert et le Groupe Assabah

Table ronde sur le thème: «Zone de libre-échange Tunisie - Union Européenne : bilan et perspectives»

Tunis, 10 mars 2008,
Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE).

Participants:

Mme Khadija Chahloul: Chef du Cabinet du ministre du Commerce et de l'Artisanat ;

M. Adrianus Koetsenruijter : Ambassadeur de la Délégation de la Commission européenne ;

M. Serge Degallaix: Ambassadeur de France ;

M. Lothar Witte: Représentant de la Fondation Friedrich Ebert ;

M. Mohamed Shimi: Secrétaire général adjoint de l'UGTT, Chargé des Etudes ;

Mme Zohra Driss Becheur: Vice-présidente de l'UTICA ;

M. Azzam Mahjoub: Professeur de sciences économiques ;

M. Mohamed Lahouel: Professeur de sciences économiques ;

M. Ezzeddine Saïdane: Conseiller financier et professeur en économie ;

M. Amara Meftah: Directeur général de la mise à niveau au ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME ;

M. Mohamed Agrebi: Directeur général des PME au ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME ;

Colonel Lotfi Ayadi: Directeur de la Gestion des Risques à la Douane tunisienne ;

Colonel Afef Eddous: Directrice des Entreprises exportatrices à la Douane tunisienne ;

Mme Karima Ghribi: Directrice de la Coopération au ministère du Développement et de la Coopération internationale.

Modérateur: Ridha Kéfi

Organisation: Ridha Kéfi et Amel Belhadj Ali.



Raouf Cheikhrouhou

Le premier rôle des médias est d'informer le plus objectivement possible les citoyens sur ce qui se passe dans leur environnement, sur les plans national et international. Il est tout aussi vrai que les médias contribuent aussi à la dynamisation d'un espace public national.

Les tables rondes que nous organisons, dans le cadre du groupe Assabah, visent à favoriser les rencontres et les échanges entre décideurs, représentants de la société civile, chercheurs et professionnels de la presse. Elles planchent sur des questions d'intérêts économique, politique ou social, mais aussi relatives aux grandes thématiques internationales. Elles oeuvrent à renforcer la vocation des médias en tant que support pour une expression libre, progressiste et constructive, confortant ainsi les aspirations démocratiques de notre société. Elles sont des sortes d'agoras des temps modernes, un lieu d'échange d'informations et de réflexion. Un lieu où les différentes prises de position et les camps en présence s'expriment. Ce qui permet de redonner au débat public ses lettres de noblesse et à la presse et aux différents intervenants le pouvoir d'évaluer, de juger et de critiquer ce qui se fait dans la société.

Cette initiative entend également promouvoir la qualité de l'espace public, enrichir les échanges, faciliter l'accès aux connaissances et rapprocher la distance qui existe entre d'une part l'intelligentsia et les décideurs et d'autre part le grand public qui peut, grâce aux suppléments publiés et couvrant l'ensemble des discussions lors de ces tables rondes, être informé et réagir aux idées et propositions ainsi développées. ■

Ridha Kéfi



Madame le Chef de Cabinet du ministre du Commerce et de l'Artisanat ;
Monsieur l'Ambassadeur de la Délégation européenne ;
Monsieur l'Ambassadeur de France ;
Monsieur le représentant de la Fondation Friedrich Ebert ;
Mesdames, messieurs, chers amis ;

Je voudrais d'abord vous transmettre les remerciements de M. Raouf Cheikhrouhou, directeur général du Groupe Assabah et de DEFI médias, d'avoir accepté de participer à cette table ronde consacrée à un sujet d'une grande actualité en Tunisie et qui revêt une importance majeure pour l'avenir de notre pays, à savoir la Zone de libre échange (ZLE) avec l'Union européenne (UE), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier, après dix ans de gestation aussi enthousiasmante que difficile et qui a nécessité, de la part de nos responsables gouvernementaux et opérateurs économiques, un grand effort d'adaptation institutionnelle, économique et culturelle.

S'il est encore tôt de faire le bilan de ce processus d'amarrage de la Tunisie à l'ensemble européen qui se poursuit avec le même entrain et semble même appelé à s'insérer dans des dynamiques régionales plus complexes, aux plans maghrébin, arabe et méditerranéen, il nous a semblé utile de réunir ici un panel de responsables gouvernementaux, diplomates, représentants d'organisations nationales, universitaires et experts versés dans le sujet afin de réfléchir ensemble aux bénéfices engrangés par la Tunisie à la suite de son accord d'association avec l'UE et aux défis qui lui restent à relever afin de réussir son intégration à l'ensemble euro-méditerranéen.

Par les éclairages autorisés que vous donnerez au cours de ce débat, que nous souhaitons aussi franc et ouvert que possible, vous aiderez sans doute l'opinion publique tunisienne, à travers les publications de Dar Assabah, à mieux comprendre les enjeux des dynamiques en cours et qui requièrent, en plus de l'engagement des responsables institutionnels et des opérateurs économiques, une adhésion réfléchie des populations. Car les évolutions en cours vont déterminer, dans une large mesure, l'avenir de ces populations et celui de leurs enfants.

D'où, d'ailleurs, l'intérêt du débat de cet après-midi que nous voudrions le moins technique possible, le plus concret aussi et plus porté sur les attentes des populations, leurs craintes et leurs appréhensions. Car, comme il nous a été donné de le constater souvent : les Tunisiens ont une connaissance approximative des enjeux de l'association avec l'UE. Ils ont aussi tendance à appréhender celle-ci sous l'angle d'un partenariat inégal et déséquilibré, dont les éléments constitutifs sont imposés par l'UE sous forme d'un package à prendre ou à laisser et où leurs intérêts ne sont pas toujours pris en compte.

Ce sont là, bien sûr, des idées reçues et des craintes qu'il nous appartient de dissiper en soulignant les bénéfices tirés par notre pays en termes de modernisation institutionnelle, de mise à niveau de son appareil productif, des opportunités de commercialisation dans le marché européen élargi aujourd'hui à 27 pays, etc.

Il nous appartient aussi d'écouter les attentes des uns et des autres, leurs griefs et doléances, de manière à pouvoir corriger les termes de l'échange, tant il est vrai qu'un partenariat n'est viable que s'il est équitable, où pertes et bénéfices sont également partagés.

Avant de donner la parole à Mme Khadija Chahloul, M. Adrianus Koetsenruijter et M. Lothar Witte pour introduire notre débat, je voudrais seulement attirer votre attention sur le nombre assez élevé de participants. Compte tenu aussi des limites du temps qui nous est imparti, pour que notre débat soit le plus ouvert et dynamique possible et qu'il y ait réellement un échange, nous devrions limiter nos interventions à un maximum de 10 minutes. Merci de votre compréhension. ■

Khadija Chahloul



Merci de m'avoir invitée à cette table ronde. Je veux en introduction dresser quelques repères. Au moment d'initier le processus de libéralisation de son économie et d'opter pour l'intégration dans l'économie mondiale, notre pays a fait le choix de la modernité. Ce choix nous conduit à accomplir des pas en avant, aussi bien une intégration dans l'environnement régional et surtout, à partir des années quatre-vingt-dix, dans une économie mondiale, était alors en mouvance.

A cette époque, toute une économie nouvelle mondiale se dessinait, et la Tunisie a opté d'intégrer ce processus, à travers une politique d'ouverture sur l'extérieur et de libéralisation. Il faut reconnaître qu'on a accompli alors un bon démarrage, qui s'est concrétisé à travers le Plan d'Ajustement Structurel (PAS). Ce dernier s'est manifesté à travers un nombre assez important de réformes structurelles, touchant tous les domaines de notre économie. Il y a eu aussi notre adhésion au GATT en 1990. Tout ceci a permis à la Tunisie d'aller de l'avant, dans une nouvelle politique avec l'UE, à travers l'Accord d'association.

Au moment des négociations en 1993 et 1994, la ZLE a constitué un grand défi pour une économie fermée et un marché protégé, qui doivent désormais entrer en concurrence avec la première puissance économique mondiale. L'enjeu est d'une importance

cruciale, aussi bien pour les entreprises que pour l'Etat même, au niveau des recettes, des coûts sociaux et des réformes à entreprendre.

Ces défis et enjeux nous ont conduits à nous interroger sur la manière d'opérer. Nous devons reconnaître que l'Accord, autant qu'il nous lance des défis, nous offre aussi des opportunités. Il nous fallait mener des réformes afin d'accéder à la modernité. Ces réformes ont été accomplies, malgré des études qui nous mettaient alors en garde.

Douze ans après, en dressant un bilan, nous pouvons dire que les deux partenaires ont respecté leurs engagements. Ce qui est fondamental pour notre pays. Cela doit être mis en exergue, car on pensait que ces engagements allaient lourdement peser sur les entreprises tunisiennes, pour lesquelles on a prévu des solutions et des mécanismes de rechange au cas où les choses n'allaient pas comme prévu. Nous pouvons constater qu'on n'a été nullement dans l'obligation d'en faire usage. Ceci doit être souligné.

Aussi, la Tunisie, dans un souci d'accompagnement, a adopté un certain nombre de mesures. La plus importante est le Programme de mise à niveau (PMA), qui a bien prouvé – douze ans après son lancement – ses capacités à gérer la période dans sa totalité. Nous ne devons pas oublier les réformes accomplies, qui ont touché une multitude de niveaux, aussi bien juridiques qu'institutionnelles et économiques, visant à accompagner cette transforma-

tion de l'économie tunisienne.

Voici les deux grands types d'accompagnement qui ont été appliqués parallèlement aux mesures de démantèlements. Sans oublier une politique volontariste en matière d'exportation et une mobilisation de l'investissement.

Nous pouvons constater durant cette période de douze ans une nette et continue progression au niveau de notre commerce extérieur. Les importations ont évolué d'une manière assez normale, sans nul besoin de mesures de sauvegarde. Aussi, le taux d'ouverture de l'économie sur l'extérieur s'est amélioré, ainsi que le taux de couverture de la balance commerciale. L'investissement extérieur s'est développé également. En conclusion, nous pouvons affirmer que les principaux indicateurs sont réellement positifs.

Toutefois, nous devons constater que l'UE s'est élargie à deux reprises, sans pour autant constater une réelle participation des nouveaux membres à cette dynamique de libre-échange avec la Tunisie. Car nous avons gardé, proportionnellement, les mêmes relations avec nos différents partenaires de l'UE.

Nous ne devons pas omettre aussi les secousses, essentiellement au niveau du secteur du textile, surtout depuis 2005, pour cause d'érosion de nos avantages et de nos parts du marché européen. Heureusement, nous constatons – deux ans après – une nette amélioration des exportations, essentiellement due à une série de mesures.

Cette situation nous a conduits à nous interroger sur les avantages apportés par l'ALE par rapport à nos négociations en cours avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). ■

«La Tunisie a fait un choix d'ouverture et de modernité».



Adrianus Koetsenruijter

Je suis bien content d'être avec vous, afin d'échanger d'une manière libre concernant ce projet qu'on a en commun, qui est fondamental pour établir une ZLE, dans une échéance pas aussi longue qu'on puisse le penser, si on retient vraiment qu'il a démarré seulement en 1995. Aussi, je suis heureux de constater autour de cette table ronde, la participation aussi bien de représentants des travailleurs que du secteur privé.

Concernant le bilan et les perspectives de la ZLE entre l'UE et la Tunisie, j'aimerais bien rappeler quelques repères, dans le but de mieux cadrer notre discussion et cerner les contours de ce processus historique. D'abord, ce processus a démarré pour les pays de la Méditerranée uniquement en 1995, un temps assez court comparé aux besoins d'un processus tel celui de Barcelone, qui a démarré en fixant l'établissement du libre-échange pour 2010. Cet objectif s'est rapidement traduit pour la Tunisie par l'établissement d'un accord d'association.

A ce jour, tous les pays de la Méditerranée, exception faite de la Libye, avec qui on espère initier les négociations d'un accord cette année, ont adhéré à cet objectif commun et ont signé un Accord d'association avec l'UE.

La Tunisie, qui semble bien engagée dans le processus de Barcelone, dont les aspirations semblaient parfaitement correspondre à la stratégie nationale de libéralisation et l'intégration – comme l'a bien souligné Mme Chahloul – a été le premier pays partenaire à signer, en 1996, un Accord d'association et d'appliquer aussi un démantèlement tarifaire. Ceci est venu

deux ans en avance avant l'entrée en vigueur de l'accord. La même avance a été maintenue pour les produits industriels. La Tunisie est le premier pays à avoir accompli intégralement le démantèlement douanier. Et pour cela, elle mérite d'être félicitée.

Une étape a ainsi été franchie, avec la Tunisie, dans la réalisation de l'objectif que nous nous étions fixé, et dont il est aujourd'hui très intéressant de dresser un bilan et de réfléchir aux perspectives et au chemin qui reste à parcourir.

Je considère personnellement – et le sujet mérite d'être débattu – que l'acte initiateur de la libéralisation des échanges des produits industriels se traduit par deux indicateurs. Il y a d'abord les exportations, secteur d'importance stratégique pour la Tunisie, qui se sont diversifiées, car plusieurs secteurs y participent de manière conséquente. Dans leur totalité, les exportations ont plus que doublé depuis 1996. D'où une amélioration significative du bilan commercial avec l'Europe.

Concernant le secteur du textile en particulier, une discussion se fait plus que nécessaire, afin de savoir comment ce secteur, hier très dominant, s'est adapté à sa nouvelle condition et aux nouveaux critères du marché.

Quelles sont, d'une manière globale, les clefs de ce grand succès ?

En premier lieu, la parfaite appropriation par la Tunisie de l'Accord d'association, qui semble avoir servi de point d'ancrage pour la mise en œuvre d'une stratégie cohérente, aussi bien au niveau macroéconomique que

microéconomique, et accélérant de la sorte le processus de libéralisation de l'économie, ainsi que l'accélération de l'intégration à l'UE, qui se mesure actuellement à plus de 30%.

Deuxièmement, un autre avantage s'offre à la Tunisie, à savoir un marché de plus de 500 millions de consommateurs, mais aussi une concurrence sur son propre marché, qui a constitué un levier pour les entreprises.

Troisièmement, la judicieuse politique d'accompagnement des réformes induites par la libéralisation économique et commerciale, ainsi que les efforts consentis aussi bien par le secteur privé que par le gouvernement.

Sans oublier que l'UE a fait de son Accord d'association avec la Tunisie un pilier de sa coopération avec

ce pays. Nous avons consacré à cet effet, depuis 1995, plus de 900 millions d'euros en dons dans le but d'accompagner les réformes économiques et sociales, d'abord au niveau structurel, sans oublier les coûts des ajustements. Ega-

lement au niveau institutionnel, par le biais de jumelages qui ont concerné des secteurs très importants, à l'instar de la douane, la concurrence et le phytosanitaire. Sans omettre de citer une aide directe aux entreprises pour une mise à niveau.

Ce financement ne peut représenter cependant que la phase d'amorçage. Le relais devait être assuré par l'investissement privé, qui occupe une position clef aussi bien dans notre histoire que dans notre analyse.

La réussite de cette première étape,

«La Tunisie s'est parfaitement appropriée l'Accord d'association avec l'UE».

nous permet déjà d'aborder en toute confiance la deuxième et dernière étape, afin d'établir une véritable ZLE, à savoir l'élargissement de la libéralisation aux produits agricoles ainsi qu'une extension aux services.

Je suis heureux de noter que la Tunisie s'est résolument engagée dans des négociations bilatérales avec l'UE, que je souhaite à la fois ambitieuses et rapides, afin d'atteindre notre objectif de

2010, et maximiser de la sorte la contribution à la concrétisation des objectifs de développement économique et social du XIème Plan de développement.

Comme dans le passé, l'UE a l'intention d'accompagner les réformes nécessaires à atteindre ces objectifs. En premier lieu à travers le Plan d'action de voisinage (PAV), qui peut servir d'ancrage pour la convergence des institutions constitutionnelles et

réglementaires. Aussi, à travers l'instrument européen de partenariat et de voisinage, qui met à la disposition du pays, entre 2007 et 2011 environ 300 millions d'euros.

Je veux conclure en signalant que notre ALE et nos accompagnements ne font que créer des opportunités, qui doivent être saisies par le secteur privé et réalisées grâce à ces investissements. ■



Lothar Witte

Merci de nous permettre de contribuer à l'organisation et la réalisation de ce genre de rencontres.

Notre Fondation considère les tables rondes qu'organisent le Groupe Dar Es-sabah et Défi Média comme une contribution très importante à la scène du débat social et du dialogue en Tunisie. Je remercie aussi tous les présents autour de cette table.

Des sujets tels que le libre-échange, l'exportation, l'importation, la croissance et les investissements ont été déjà abor-

«Les valeurs de développement et de justice sociale sont très importantes».

dés. Notre Fondation – qui est liée à la famille sociale-démocrate – voudrait aussi discuter les concepts et valeurs de développement et de justice sociale dans ce débat, et je suis très content que l'Ambassadeur de la Délégation européenne ait annoncé ces mêmes concepts.

Nous considérons qu'il est important de gérer le processus de la mondialisation. Il est vrai certainement que le libre-échange relève d'une dimension très importante, mais aussi, le marché ne peut à lui seul résoudre tous les problèmes. Il faut pour cela gérer le processus et établir des dialogues. ■





Serge Degallaix

Je crois qu'on peut se féliciter de la politique de la Tunisie qui a mené à cette ZLE. Un regard de plus près doit être porté concernant l'on-shore, l'off-shore et le global. L'off-shore constitue un régime particulier du libre-échange avant même les échéances, représentant 60% des exportations de la Tunisie, laissant 40% pour le régime général.

La Tunisie a su, pendant cette période, accroître ses exportations d'une manière dynamique et maîtriser le risque que représentaient les importations en termes d'équilibre commercial.

Nous pouvons dire que cette ZLE a constitué une première étape, dans l'attente de conclure le passage au secteur des services, qui est pourvoyeur d'emplois, mais aussi intimement lié au secteur industriel.

«La Tunisie a des pas à accomplir et des atouts à faire fructifier».

Nous pouvons conclure de même pour l'agriculture, dont nous sommes au début des négociations. La Tunisie a, à la fois, des pas à accomplir et des atouts à faire fructifier.

Je voudrais finir par évoquer les échanges économiques entre la Tunisie et la France, qui reste le premier partenaire de votre pays, car elle reçoit un tiers des exportations tunisiennes et fournit un quart de ses importations. Ce qui est frappant à ce niveau, c'est le caractère lié de ces échanges. D'où l'importance de l'investissement comme facteur stabilisateur du commerce.

Au niveau de l'Europe en général, on remarque que la Tunisie a perdu une part du marché, à savoir entre 6% et 7%, conséquence aussi bien de la part grandissante des produits énergétiques mais aussi de l'arrivée lente mais sûre de nouveaux partenaires et en particulier la Chine.

Certes, la Tunisie doit chercher à diversifier ses partenaires et profiter de toutes les opportunités d'exportation, mais nous pouvons dire aussi qu'elle n'a pas encore pleinement exploité les ressources d'exportation vers l'Europe. A titre d'exemple, nous pouvons dire que les trois pays du Maghreb ne représentent que 3% seulement du marché français. ■



Azzam Mahjoub

J'espère que nos points de vue, divergent et convergent, à la fois, pour que nous puissions avoir un débat permettant quelques éclairages en termes d'évaluations sommaires de cet ALE.

Je dois dire d'emblée qu'il est très difficile pour les économistes d'extraire d'un ALE, concernant le processus de croissance et de développement d'un pays, ce qu'on appelle le problème de l'imputation. Mais, sachant que la Tunisie est un

pays très ouvert et le poids des exportations en termes de PIB y est important, et que notre partenaire privilégié est l'UE, il y a de fortes probabilités pour que le cours de nos relations économiques, commerciales et financières avec l'UE ait un

impact substantiel et significatif sur le cours des évolutions.

Deuxièmement, il est difficile d'établir un bilan exhaustif. Mon point de vue serait de ce fait partiel et, par conséquent, je serais partial. Le bilan global s'établit par recoupement avec l'introduction des effets sociaux qui doivent faire l'objet d'un développement spécifique.

Je pense qu'au regard des textes fondateurs, il y a – d'une manière explicite – un certain nombre d'objectifs, concernant lesquels les partenaires semblent être en accord. On attend des accords de partenariat, à la fois l'accélération de la croissance et du développement, la réduction des écarts de développement dans la région, la promotion de la coopération subrégionale et d'une manière implicite l'incitation aux réformes.

Si je devais établir personnellement un bilan, je me tiendrais aux aspects suivants:

L'effet sur la croissance et le développement, avec ce problème de la convergence, auquel se trouve articulé le problème de la compétitivité et des parts de marché et aussi des investissements directs étrangers (IDE) ;

- L'incitation aux réformes ;
- La promotion de la coopération Sud-Sud.

Si je devais simplifier et présenter la conclusion, je dirais concernant le premier volet que le bilan est mitigé, même si la tendance est globalement positive. Si on prend la période 1990-1995, comme une période de référence moyenne, et de 1996 à nos jours, on remarque que nous avons gagné un point de croissance entre les deux périodes, à savoir un passage de 3,9% à 4,9%.

Nous devons inclure ce constat dans tout l'historique économique de la Tunisie, de 1970 à 1995, où la croissance annuelle moyenne fut de 5,1%. Je pense que le rythme doit être accéléré et ne pas s'en tenir au point supplémentaire, mais se situer par rapport au taux «historique», que nous avons pu dépasser lors des trois dernières années. Nous devons nuancer et dire que nous devons fournir encore plus d'efforts afin de gagner encore deux points supplémentaires qui nous permettent véritablement

de procéder à un relatif décollage sur le plan économique.

Un autre point me paraît positif, au niveau de la convergence. Nous sommes l'un des rares pays dans le pourtour Est et Sud méditerranéen à avoir relativement convergé avec l'UE. Si nous prenons à cet effet les pays de l'Europe qui ont constitué l'Union monétaire, nous constatons qu'en 1995, nous étions – en termes de PIB moyen et de parité du pouvoir d'achat – dans un rapport de 23%, en 2004 nous sommes à 28%. Il est fort probable que nous soyons actuellement à 30%. Nous sommes en train de gagner – et nous sommes peut-être l'unique pays de la région – un point supplémentaire tous les deux ans. Au rythme, si nous voulons parvenir à 50%, il va falloir doubler le rythme actuel de notre gain de points sur une longue période, pour que nous soyons – dans une perspective de quinze ou vingt ans dans les meilleurs des cas – au niveau de l'UE. Ceci sans tenir compte du fait que l'UE fasse des pas elle aussi...

Concernant les parts des marchés, les chiffres en ma possession montrent que, globalement, nous avons stabilisé à l'échelle mondiale notre part, à savoir que la Tunisie représente environ 0,1% du marché mondial. Par rapport à l'UE, nous avons jusqu'à 2004 gagné quelques points, passant – par rapport à l'UE à 25 – de 0,19% à 0,24%. Il semble depuis que les chiffres sont actuellement à la stagnation. A l'exception de l'agriculture, des industries alimentaires, de l'énergie et de la chimie, tous les autres secteurs – à des degrés divers – ont relativement amélioré leurs parts de marchés ainsi que leur compétitivité.

Concernant les IDE, je voudrais nuancer le tableau, car au regard des chiffres, la croissance est fulgurante en chiffres absolus. La moyenne des IDE dans la période 1990-1995 est de 408 millions de dollars amé-

ricains, tandis qu'elle atteint pour 1996-2006, 842 millions de dollars américains. Tout en tenant compte du fameux millésime de 2006, relatif à la vente de 35% du capital de Tunisie Télécom.

J'ajoute – sachant que j'ai participé à l'étude qui en 1995, a anticipé les ALE – qu'à l'époque, les industries manufacturières représentaient à peine 15 millions de dinars tunisiens, nous sommes actuellement à plus de 350 millions de dinars. Il est manifeste – en termes de chiffres absolus – qu'il y a un accroissement significatif et substantiel des IDE, même hors privatisation.

Ceci représente un fait indéniable. Sauf que, dans la compétition mondiale, ce n'est pas l'évolution – dans l'absolu – qui compte, mais plutôt dans le relatif, à savoir la part des IDE dans le flux direct des investissements étrangers. Quelle est la part de la Tunisie

dans les IDE venant de l'UE par rapport au flux d'investissements directs européens dans le monde ? Nous constatons que les chiffres sont – malheureusement – négatifs. Notre part dans les IDE à l'échelle mondiale a

baissé de 0,19% à 0,10%.

La part de la Tunisie des IDE arrivant aux autres pays du Maghreb central, représentait lors de la première période 44%, pour seulement 26% pour la deuxième période. Notre part aussi dans les investissements directs européens a aussi baissé, sachant que les investissements directs européens ont doublé.

Il faut se rendre compte que l'effort à l'exportation n'est pas suffisant. Aussi, il faut adopter une philosophie concernant les IDE, qui permette non pas de saisir l'évolution absolue, mais aussi les évolutions relatives, comparées à nos partenaires.

Au regard des chiffres de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), qui m'ont vraiment effaré, concernant les flux entrants ainsi que les rapatriements aux titres des bénéficiaires sur

«Le bilan est mitigé, même si la tendance est globalement positive».

les IDE, notre balance est négative. Nous sommes en mesure de nous demander pourquoi les investisseurs étrangers ne réinjectent pas leurs bénéfices dans de nouveaux investissements ? Cette question doit interpeller toute la politique en matière d'attraction d'IDE.

Certes, nous venons de recevoir «une injection» absolument fabuleuse – allusion aux investissements en provenance des Emirats arabes unis, (ndlr) –, mais il faut faire attention «au mal hollandais» : la réception de telles sommes doit être accompagnée d'une capacité d'absorption à tous les niveaux.

Concernant les incitations aux réformes, je me tiendrai au «noyau dur», et celles qui ont une implication institutionnelle ou politique au sens fort, mais aussi avec un impact sur l'économie, à savoir :

- la libéralisation commerciale ;
- le budget et l'administration ;
- le secteur privé en général et particulièrement l'environnement des entreprises ;
- le secteur financier ;
- le marché de l'emploi.

Personnellement, j'ai tendance à considérer qu'il y a deux types de réformes, qui ont une implication importante sur le plan institutionnel. Chose

qui nous pousse à faire très attention. A savoir l'efficacité de l'administration d'une manière générale et l'environnement des entreprises et tout ce qui touche à la réglementation et à la concurrence. J'ai essayé personnellement de chercher les critères qui me permettraient – en toute objectivité – d'apprécier l'évolution de notre pays sur ces deux grands volets.

Il se trouve que quelques experts de la Banque mondiale (BM) ont mis au point un système d'indicateurs, dit «de gouvernance», sur deux aspects qui me paraissent essentiels, à savoir l'efficacité de l'administration et la qualité de la réglementation. Sachant qu'en règle générale, les indicateurs donnés se basent sur une opinion subjective.

Ce genre d'exercice présente bien des limites, y compris celui de Davos. Celui de la BM tient compte de tous les indicateurs et d'une multitude de sources. Ils normalisent ensuite à travers un modèle économétrique, et nous présente un chiffre avec même une fourchette.

On peut dire qu'on ne peut parler en Tunisie de progrès de l'administration. Ainsi que concernant la qualité de la réglementation. Ceci n'exclut guère quelques réalisations, mais globalement on constate bien un déficit au niveau de l'efficacité de

l'administration et de la qualité de la réglementation.

Concernant la coopération Sud-Sud, on constate à la fois la panne de l'UMA et une prévalence de l'approche bilatérale de l'UE avec ces partenaires. Ce bilatéralisme – avec cette tendance à différencier les Etats l'un par rapport aux autres – risque de compliquer encore plus les possibilités d'intégration Sud-Sud.

Pour Agadir, par contre, je suis plus optimiste. L'UE a poussé dans ce sens. Toutes les études que nous avons menées démontrent que la potentialité existe. La complémentarité aussi. Le cumul des règles d'origine pour les quatre pays peut booster les échanges. Encore faut-il que l'UE, dans la politique de voisinage, favorise la différenciation entre les pays pour encourager ceux qui vont le plus vers le sens des réformes. Mais malheureusement, la différenciation peut être bénéfique pour chaque Etat pris à part, celui qui avance, mais rend encore plus difficile et plus compliquée l'intégration régionale.

Il faut se demander et en débattre surtout : que fait l'UE ? Est-ce que ce bilatéralisme qui continue à prévaloir est de nature à susciter un peu plus de synergies entre les pays ? ■



Mohamed Lahouel

Je veux axer mon intervention sur trois points. Le premier point concerne les origines de l'Accord et les attentes des uns et des autres. La ZLE a été offerte par l'UE aux pays du Sud de la Méditerranée dans le cadre de la Déclaration de Barcelone et des accords bilatéraux. Il faut noter que les raisons des uns et des autres n'étaient pas toujours convergentes. Les Européens ont constaté que la tendance est dans le monde pour des accords préférentiels régionaux. En fait les négociations multilatérales

n'allaient pas bien. Les Américains avaient déjà signé l'accord Alena en 1992 avec le Mexique et le Canada.

Il se peut aussi que l'environnement international en matière de libéralisation du commerce international s'y prêtait pour que l'UE offre aussi des accords similaires aux pays du Sud de la Méditerranée. Sans oublier aussi que l'UE disposait de sa propre expérience historique, à savoir qu'elle représente le regroupement régional le plus important dans le monde, et que cette expérience inspirait d'une manière plus ou moins

automatique d'offrir cet accord.

Le problème de l'immigration représente aussi un facteur important aux yeux des Européens, qui pensaient de la sorte aider les pays du Sud de la Méditerranée à se développer et ralentir en conséquence le flux migratoire.

Il est certain aussi que la concurrence avec les Etats-Unis avait joué un rôle. Au début des années quatre-vingt-dix, les Américains avaient déjà commencé à organiser le sommet économique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, qui n'a pas perduré à cause du conflit israélo-palestinien. Il est certain que la grande intégration à laquelle les Etats-Unis pensaient pour l'ensemble du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, y compris Israël, a représenté bel et bien un facteur de concurrence. Aussi, même si cela n'a pas été énuméré dans les textes, les Européens exigeaient la réciprocité.

Du côté tunisien, deux facteurs ont largement pesé, à savoir que l'Accord d'association représentait un moyen d'introduction des réformes en Tunisie. Il est certain qu'on n'aurait pas pu passer les réformes – notamment en matière de réduction et d'abolition des droits de douanes vis-à-vis de l'Europe. Deuxièmement, ce cadre a servi d'assurance, à savoir que l'UE est présente et prête à nous aider afin de surmonter les coûts des ajustements nécessaires.

Aussi l'ALE – par son caractère permanent – présentait beaucoup plus d'avantages que les précédents accords de coopération, à savoir une amélioration notoire des performances de l'économie tunisienne en matière de croissance, de productivité, d'augmentation des exportations. Sans oublier que le fait d'être le premier à signer cet Accord permettait d'être en très bonne posture, pour ne pas dire le meilleur, pour attirer les IDE.

Deuxième point : les effets. Je ne citerais que les effets économiques directs, sans les effets indirects qui concernent les réformes économiques et institutionnelles et que j'ai déjà mentionnés.

Les effets directs sont – je pense – très faibles. Certes, les craintes exprimées par certains entre 1995 et 1996, ne se sont pas matérialisées. L'industrie tunisienne n'a pas connu la catastrophe annoncée. Si on regarde d'autres objectifs, à l'instar de l'accélération de la croissance ou l'effet de la compétitivité des entreprises tunisiennes sur le marché local.

Sans redire ce qui a été avancé par mon collègue Dr Azzam Mahjoub, je crois que la croissance s'est accélérée entre la période préaccord et après accord, mais il est difficile d'imputer cela à l'accord lui-même. Il faut se rappeler que des réformes structurelles ont été entamées depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Il serait intéressant de constater plutôt les conséquences au niveau des industries manufacturières, les seules concernées par cet Accord, et voir comment la libéralisation des importations a pu inciter les entreprises locales à améliorer la qualité, réduire les coûts, accroître la productivité?

D'un autre côté, on s'attendait à ce qu'il y ait des ajustements à adopter tout au long de la période transitoire.

Si on se penche sur l'évolution de la valeur ajoutée manufacturière, on remarque bien une décélération de la croissance et aussi de la valeur ajoutée, de 1% entre la première moitié

des années 1990 d'une part et la période 1995-2005, à savoir une chute de la croissance de 6% à 5% des industries manufacturières, hors habillement et textile.

D'autre part, au regard des importations, l'économie tunisienne est devenue plus ouverte, le ratio des importations par rapport au PIB étant passé de 42% à 44%.

Concernant la distinction très importante entre l'on-shore et l'off-shore, ce qui importe – du point de vue marché tunisien – c'est bien les importations mises en vente sur le marché tunisien. Le ratio de ces dernières par rapport au PIB était 30% lors de la première partie des années quatre-vingt-dix pour connaître un léger fléchissement à 29% pour la décennie suivante.

Nous ne pouvons guère conclure – à la lumière de ces chiffres – que l'Accord a introduit plus de concurrence pour les entreprises tunisiennes sur le marché local.

Nous pouvons remarquer aussi que la réduction des droits de douane n'a pas été répercutée d'une manière importante sur les produits locaux, à savoir qu'il y ait peu de concurrence pour un nombre important de produits.

Cela dit, l'approfondissement de l'Accord est très important

pour l'avenir des relations entre l'UE et la Tunisie et aussi pour la libéralisation en Tunisie. Ce cadre va permettre une accélération des réformes. Les études ont démontré que la libéralisation du commerce des produits manufacturés ne permet – si on se réfère de nouveau à ses effets statiques – qu'une augmentation de l'ordre de 2% à 4%. La libéralisation des services aura certainement un impact beaucoup plus important. Certaines études – pour le cas tunisien – évaluent cet impact à 7% du PIB.

Est-ce que nous allons vers la libéralisation du secteur des services ? Je crois, au vu de la situation, qu'aussi bien la Tunisie que l'UE, ne vont pas admettre ce passage avant de conclure. ■

«Il est difficile
d'imputer
l'accélération de la
croissance à l'accord
avec l'UE».





Ezzedine Saïdane

Concernant le détournement des échanges, évoqué par M. Mohamed Lahouel, je pense que les effets des ALE ne sont pas encore terminés, et que le risque de détournement des échanges existe encore, car au vu du niveau des échanges,

on risque bien de voir la Tunisie s'isoler du reste du monde, car le taux actuel de notre commerce avec l'Europe se situe à 70% et risque d'augmenter encore.

Je veux évoquer la question du timing, que je considère d'une très grande importance. Nous avons opté en Tunisie pour une libéralisation du secteur des industries manufacturières, et, par conséquent, concentré les réformes sur ce secteur et oublié les réformes qui s'imposaient dans d'autres secteurs, et plus particulièrement celui des services, et en particulier le secteur financier.

Le Programme de mise à niveau a eu des réussites indéniables, mais il a souffert aussi de l'incapacité des banques à pouvoir accompagner valablement les entreprises qui s'y sont inscrites. Le système bancaire doit accomplir sa propre mise à niveau afin de

«Les banques n'ont pas joué leur rôle d'accompagnement auprès des entreprises».

pouvoir accomplir cette mission d'accompagnement.

Nous posons à cet effet une question relative à la qualité du financement que les banques tunisiennes offrent aux entreprises en général et à celles qui exportent en particulier et encore plus à celles qui ont réussi la mise à niveau.

La situation dans laquelle se trouve le système bancaire est très difficile, et permet difficilement d'accompagner les entreprises en question. Encore une fois, si nous regardons les rapports de la BM et du FMI et autres organismes, nous constatons que le secteur bancaire souffre de beaucoup de faiblesses, qui se répercutent en général sur les entreprises et leurs financements. Nous pouvons citer à ce titre que le taux des créances dites «classées» se situe bien en Tunisie aux alentours de 20%, pour 2% pour le Maroc et 4% pour le Nigeria.

Les difficultés du secteur bancaire se posent autant pour le financement des entreprises tunisiennes que pour les prochaines étapes à accomplir. Comment peut-on négocier un accord à l'ouverture ou à la libéralisation du secteur des services avec un système financier possédant des problèmes structurels aussi graves et pour lesquels on a perdu beaucoup de temps.

Concernant l'investissement, il faut bien se demander si l'achèvement de l'ALE pour les industries manufacturières a eu des répercussions sur le flux de l'investissement dans ce secteur ? Tous les chiffres le prouvent, l'investissement local dans ce secteur est bel et bien une panne. ■



Serge Degallaix

Il faut bien rappeler que la Tunisie dispose à ses portes d'un marché de 700 millions de consommateurs, duquel elle détient entre 0,25% et 0,30% et moins de 1% du marché français. Je crois que le premier objectif serait d'augmenter les parts dans ce mar-

«La Tunisie peut augmenter ses parts de marché en Europe».

ché naturel. Il serait extrêmement difficile pour les entreprises tunisiennes – au vu de leur taille, et aussi de la qualité du système bancaire évoqué – d'opérer des prospections dans des marchés lointains.

Je pense qu'il faut éviter les illusions, et par conséquent se donner les moyens de

bien pénétrer le plus important marché au monde, où il y a des places à prendre. Aussi, il faut rappeler que le premier secteur français exportateur en Tunisie est celui des industries mécaniques et électriques. Vient ensuite le textile. On remarque bien ce lien, qui fait office presque de «monnaie d'échange», sans laquelle il serait difficile – dans la logique mondiale – de faire du commerce stable.

Aussi, je voudrais dire que les législations françaises actuelles n'interdisent guère à une entreprise tunisienne de s'installer en France et faire circuler ses cadres entre les deux pays.

Concernant le secteur des services, je pense qu'il faut être très conscient des atouts dont dispose la Tunisie et ne pas tomber dans un pessimisme profond et prendre en

considération que les potentialités de commerce et d'échange avec l'UE n'ont été que partiellement exploitées.

Je conclus en disant que l'Europe centrale et orientale monte en puissance. Les salaires y montent aussi en puissance. Des délocalisations s'opèrent entre la Roumanie – par exemple – et la rive Sud. Cela ouvre encore plus d'opportunités. ■

Mohamed Shimi



Je voudrais bien présenter en premier le point de vue de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) concernant ces accords. Au départ, comme toute organisation syndicale, on était très sceptique, et plus généralement concernant cette ouverture de l'économie, car nous pensons que le tissu économique du pays reste encore assez fragile pour pouvoir supporter les coûts de cette démarche.

Toutefois, sur la base des chiffres, on peut affirmer que la situation n'a pas été aussi catastrophique que certains le prédisaient. Nous ne nous présentons guère comme un pays sous-développé qui va s'activer grâce aux délocalisations opérées. Aussi, nous ne pouvons accepter que les coûts soient à la seule charge de la classe ouvrière.

Nous demandons à ce que la Tunisie soit traitée en pays émergent ou développé. Elle peut considérer ces accords – au même titre que l'Espagne ou le Portugal – comme étant une opportunité. Toutefois, les décideurs tunisiens et les partenaires européens doivent trouver tous les moyens pour que cette coopération et ce co-développement s'opèrent d'une manière équilibrée en permettant à la Tunisie d'accéder à un niveau de croissance plus élevé, tout en demandant à la Tunisie d'être un pays démocratique.

Je crois aussi que les nuances exprimées par les économistes doivent aussi interpeller les uns et les autres et surtout les Tunisiens, dans le but de trouver des réponses et apporter des solutions aux questions et problèmes soulevés. La question du flux migratoire a été soulevée, il faut dire qu'aucune raison n'empêche que l'échange se fasse aussi bien au niveau des biens qu'au niveau humain, sans quoi, comment pouvons-nous parler d'espace méditerranéen ou euro-méditerranéen ?

Avec cette diffusion tous azimuts des chaînes sa-

tellitaires, l'impact de la mainmise culturelle américaine, la colonisation de l'Irak et la dégradation de la situation en Palestine, j'ai l'impression que les Européens vont perdre un allié de la modernité et du co-développement, s'ils n'arrivent pas à saisir le niveau de

«L'UE peut aider la Tunisie à accéder à un niveau de croissance plus élevé».

développement de la Tunisie ainsi que l'apport qu'elle peut apporter et assurer un minimum d'appui à son système de développement.

Ce problème est à la fois grave et persistant, vu l'étroitesse du marché et le man-

que de complémentarité entre les économies du Sud.

Il concerne à la fois les peuples et les décideurs de la rive Sud. Nous ne devons exiger de l'Europe ce qui est de notre responsabilité. Aussi, chaque pays, aussi bien au Sud qu'au Nord, œuvre – d'une manière ou d'une autre – à protéger son marché du travail, qu'il ne peut et ne doit ouvrir que sur la base de la contrepartie proposée.

Il faut reconnaître, à cet égard, que l'ouverture sur le marché européen ne s'est pas accompagnée de cette grande perte tant annoncée. Sauf peut-être pour le secteur du textile, qui a connu des pertes d'emplois. La privatisation de certaines entreprises a entraîné des pertes similaires, mais nous ne disposons guère de chiffres exacts et d'études permettant d'évaluer avec exactitude l'ampleur du phénomène et ses répercussions réelles sur le marché du travail et sur l'économie du pays. La question relève presque du tabou en Tunisie. Les statistiques ne sont pas facilement disponibles. On craint, peut-être, que le syndicat, les experts et les académiciens les interprètent «mal». ■



Zohra Driss Becheur

Lest clair que les accords avec l'UE ont accéléré les réformes en Tunisie, aussi bien au niveau social, qu'à celui de la démocratie, de la justice ou de l'économie. Le programme de mise à niveau a permis la modernisation de l'entreprise tunisienne, pour une meilleure compétitivité et une amélioration de la qualité de la production.

Personnellement, je reste sceptique, et je me pose la question de savoir si ces accords ont développé une zone de prospérité et de développement partagé. La Tunisie, par sa taille réduite, mais aussi par la panne de l'UMA, continue à être très fragile, avec un

«L'UE doit avoir beaucoup plus d'engagement vis-à-vis de la Tunisie».

marché limité et des ressources naturelles faibles. Il faut rappeler aussi que l'abolition des droits de douanes a amputé le budget de l'Etat d'une somme que les experts évaluent entre 3,2 milliards de dinars et 4,9 milliards dinars.

Il est vrai aussi que l'UE nous a financés pendant les cinq dernières années, d'environ 350 millions de dinars, sans pour autant combler le manque à gagner. Nous avons besoin en Tunisie d'encore plus d'IDE. comment remédier à ce problème ?

L'intervention du Pr. Azam Mahjoub m'a interpellée et confirmé mon pessimisme. Le secteur privé tunisien est assez sceptique quant à la manière de gagner encore plus de parts du marché européen. L'UE doit avoir beaucoup plus d'engagement vis-à-vis de la Tunisie, premier signataire de cet Accord, qui attend encore plus que ce qui lui a été octroyé. ■



Meftah Amara

Merci pour cette invitation. Le cadre général ayant été analysé par Mme Khadija Chahloul, je vais évoquer l'industrie, principal secteur impliqué dans cet Accord.

Je souhaite en premier présenter quelques chiffres et rappeler que le programme de mise à niveau a été initié avec un ensemble d'outils, à savoir le FODEC, un outil d'incitation financière des entreprises. Il y a aussi l'encadrement technique à travers les centres de compétences tunisiennes ou internationales. Je vous cite un ensemble

«Tous les secteurs ont bénéficié équitablement du programme de mise à niveau».

de chiffres qui relatent la préparation tunisienne pour cette échéance, à savoir le 1er janvier 2008. Le programme a intéressé 4 000 entreprises, qui représentent un chiffre très important. Le plus important aussi

réside dans le fait que plus de 80% des entreprises ayant 24 employés au moins ont adhéré au programme. Ce qui nous permet de dire que la grande majorité du tissu industriel tunisien a été touchée.

La mise à niveau représente 4,5 milliards de dinars, dont 14% d'investissement immatériel. Les réalisations de ces investissements sont en moyenne à hauteur de 72%, à savoir 78% pour l'investissement matériel et 38% pour l'immatériel, qui est resté faible. Ce chiffre a évolué entre la cinquième et la sixième enquête vers 58%. Cette évolution s'explique par

le fait que les entreprises investissent en premier dans le matériel, aussi bien pour la facilité que pour le besoin de la chaîne de production, avant de se pencher sur le côté immatériel.

Tous les secteurs ont bénéficié de ce programme. Si on prend un échantillon d'entreprises qui ont suivi le programme de mise à niveau, on a une représentation exacte du tissu industriel tunisien, répartie sur tous les secteurs équitablement.

Quelques données et résultats, obtenus des statistiques disponibles. Sur le plan de l'investissement matériel, il y a eu un engagement des outils de production et une adoption des nouvelles technologies. Toutes les entreprises ont renouvelé leurs matériels et chaînes de production.

Au niveau immatériel, les données sont plus complexes. Avant le démarrage du programme de mise à niveau, une dizaine d'entreprises uniquement étaient certifiées ISO et autres normes. De nos jours, on constate plusieurs milliers, dont 800 pour l'ISO. Un grand nombre est en train d'accomplir cette démarche actuellement.

Nous comptons plus de 2 600 projets de mise à niveau et 2 600 d'action ITP, qui représentent des outils flexibles abordant

chaque action à part. En terme de ressources humaines, nous avons constaté que le taux d'encadrement a presque doublé, passant de 9% à 17%. Concernant l'emploi, nous avons une moyenne de croissance dans ces entreprises de 5% par an.

Le nombre des entreprises ayant suivi de 2 à 4 programmes de mise à niveau s'élève à 321. Impact de ces programmes : leurs chiffres d'affaires a évolué de 54%. Et de 64% à l'exportation. En termes d'emploi, l'augmentation entre le premier et le deuxième programme est de l'ordre de 64%. Parmi ces 321 entreprises, 164 ont exporté pour la première fois.

Les exportations industrielles ont quadruplé entre 1995 et 2007. Les IDE dans l'industrie sont passés de 50 millions de dinars en 1996 à 350 millions de dinars en 2007. Le nombre d'entreprises tunisiennes en partenariat avec l'UE est passé de 20 projets par an au cours des années 1970 à plus de 160 entreprises au cours des dernières années. Cette dynamique a porté le nombre d'entreprises européennes installées en Tunisie à plus de 2200.

La croissance du secteur industriel a été de 20% entre 2006 et 2007, avec un passage des IME en tête des exportations avec

environ 5,2 milliards de dinars.

Le programme de mise à niveau a l'avantage d'être dynamique. Il a, en 2006, établi une deuxième phase avec des objectifs chiffrés dans le XIème Plan, avec l'adhésion de 1200 entreprises nouvelles, avec 2600 actions ITP qui représentent bien un gisement de compétitivité et porté de plus en plus vers l'investissement immatériel. Ceci sans oublier le programme PMI, lui aussi financé par l'UE.

Aussi nous disposons d'un autre programme structurant, celui de l'introduction en Bourse de 50 entreprises mises à niveau. Nous disposons également d'un autre programme-pilote de restructuration financière de 100 autres entreprises. Les difficultés déjà évoquées du secteur bancaire sont confirmées par des enquêtes que nous avons menées. Un autre programme structurant agit au niveau de la mise en réseau des entreprises, avec l'objectif de création de 40 consortiums d'exportation et de sourcing, orientés essentiellement vers le secteur du textile et de l'habillement.

Un autre programme concerne l'introduction des nouvelles technologies des communications et de l'information au sein des entreprises. ■

Mohamed Agrebi



Nous avons mis en place une stratégie qui vise les PME en général, au niveau de la culture de l'entreprise, de son intégration, de son développement et même de sa reprise quand elle passe par des difficultés. En 1995-1996, on parlait d'un taux de «casse» assez élevé. Au vu de la réalité actuelle, nous ne constatons guère un grand nombre d'entreprises passant par des périodes difficiles ou des difficultés aiguës. La problématique ne se pose pas uni-

«L'objectif national de création de 14 000 PME par an a été dépassé».

quement au niveau quantitatif mais aussi à celui des causes de ces difficultés. La PME tunisienne est une entreprise sous-capitalisée, souffrant parfois d'une mauvaise gestion, sans pour autant subir des conséquences propres à l'ALE.

Même au niveau de l'emploi, on constate bien un solde positif entre les créations et les pertes dues à la fermeture des entreprises. L'Observatoire met à la disposition du large public ces chiffres et statistiques et nous affirmons que les autorités n'ont jamais restreint le droit de consultation.

Concernant la création d'entreprises, l'objectif national est la création de 14 000 PME par an. En plus de cet objectif quantitatif, on a fixé un autre objectif qualitatif, qui concerne la création d'entreprises à grande valeur ajoutée,

offrant des niches d'activité dans des domaines où la Tunisie dispose de certains aspects de compétitivité.

Nous avons pu dépasser l'objectif des 14 000 créations. La raison revient essentiellement au climat d'affaires sain. Nous avons enregistré, ces dernières années, un accroissement plus que significatif au niveau des extensions des entreprises à participations étrangères. Ceci dénote d'une confiance permanente que porte l'investisseur étranger à

notre économie.

Il y a également une amélioration au niveau du climat d'affaires. Une loi-cadre sera promulguée cette année concernant l'initiative économique, qui s'ajoutera aux initiatives et programmes déjà cités. Reste à dire, que nous avons aujourd'hui besoin d'autres programmes additionnels dans le but de s'adapter à la nouvelle conjoncture. Ceux mis en place en 1996-1997 ont donné de bons résultats. ■



Colonel Afef Eddous

Depuis que la Tunisie a choisi d'ouvrir ses frontières et de s'engager dans la mondialisation, et signé plusieurs accords, l'administration des Douanes a évolué d'un rôle purement fiscal et de contrôle à un autre de partenariat avec les entreprises, dans le but de simplifier encore plus les procédures et de moderniser les moyens d'action matériels et légaux, afin de contribuer à rehausser la compétitivité des entreprises.

Nous avons à cet effet procédé à la création de bureaux de proximité dans les régions et même d'un bureau central d'assistance et d'intervention rapide, essentiellement au service des entreprises exportatrices. Les procédures de dédouanement ont été simplifiées et

«Les procédures de dédouanement ont été simplifiées et modernisées».

modernisées. Les moyens d'action ont été renforcés par l'acquisition d'équipements modernes.

Les services des Douanes ont participé d'une manière active à l'élaboration de «la liasse unique», document simplifié et informatisé et unique de dédouanement, permettant d'accomplir toutes les procédures du commerce extérieur. On a joué le jeu de la gestion des risques en instaurant la sélectivité

automatique des déclarations de dédouanement des marchandises.

On œuvre actuellement à qualifier certains opérateurs économiques agréés, et ceci dans le cadre de l'Association avec l'UE. Ces actions seront suivies d'autres qui visent une simplification générale des procédures et afin d'écourter les délais et augmenter la compétitivité de l'entreprise.

M. Mohamed Lahouel a dit qu'il ne voyait guère d'effets directs de l'Accord d'association sur l'économie tunisienne. Personnellement, je perçois une réalité tout autre, à travers le nombre d'entreprises créées ainsi que le montant total des investissements drainés et l'impact sur l'emploi qualifié qui connaît une demande grandissante de la part des investisseurs étrangers. ■



Colonel Lotfi Ayadi



Avant d'aborder le volet de la lutte contre la contrefaçon, je veux bien présenter des chiffres. En matière de facilitation, nous sommes passés, en matière de délai de dédouanement, d'une moyenne de 1,64 jour en 2006 à 0,81 jour en 2007. Début du 2008, nous sommes à 0,5 jour. Au port de Radès – à titre d'exemple – le délai du séjour des marchandises est passé de 9,22 jours en 2006 à 6,72 jours en 2007, pour arriver à une moyenne de 5 jours actuellement.

Après le démantèlement, certains se sont posé la question de l'avenir de la Douane. Celle-ci s'est vue donner de nouvelles attributions, parmi lesquelles la lutte contre la fraude et la contrefaçon, qui ont pris des ampleurs incalculables à travers le monde. Nous disposons à cet effet de nouvelles attributions, et ceci dans un nouveau cadre législatif qui s'inscrit dans une refonte totale du Code des Douanes, qui va considérer la contrefaçon comme un délit douanier.

«Le nouveau Code des Douanes va considérer la contrefaçon comme un délit douanier».

Concernant le commerce parallèle, on constate que les opérateurs agissent en minorant les déclarations. Avec l'adhésion de la Tunisie aux accords du GATT, et surtout l'adoption de l'article 7, la mission de la douane devient difficile en matière de détermination de la valeur en douane. Il est alors du rôle de la Douane de démontrer que la valeur transactionnelle dé-

clarée n'est pas réelle. Le même souci se pose au niveau de la détermination de l'origine de la marchandise. Certains font transiter leurs marchandises par l'Europe dans le but de ne pas payer les taxes.

En termes de proportion, la minoration de la valeur est prédominante, le détournement de l'origine reste pour l'instant encore dans les limites de notre contrôle, mais il commence à prendre des proportions.

Nous entreprenons avec les douanes européennes, notamment françaises et italiennes des actions communes, par le biais de jumelages. ■

Karima Ghribi



Je remercie en premier les organisateurs de ce débat aussi utile qu'intéressant. Je voudrais bien préciser que la ZLE constitue un élément dans la politique d'ouverture et de libéralisation adoptée par la Tunisie.

Je voudrais également reprendre les termes adoptés par Son Excellence M.

Koetsenruijter, à savoir qu'il y a une réelle appropriation de la Tunisie de l'Accord d'association avec l'UE. Je pense que la ZLE a été préparée suffisamment en avance, avec la mise en œuvre d'un ensemble de chantiers et de réformes, qui ont touché la fiscalité, les finances publiques, le Code des sociétés, la mise à niveau et l'infrastructure, sans oublier les ressources

humaines, par le biais des programmes de mise à niveau de la formation professionnelle. Sans oublier aussi les réformes des systèmes éducatifs à différents niveaux, dans le but de mettre à la disposition de l'entreprise un climat qui lui permet bien de faire face à la compétition et à l'élargissement de l'UE. Ces réformes ont permis aussi – chose qu'on ne doit pas oublier – d'asseoir les

fondements de notre économie.

Aussi, les équilibres globaux ont-ils été maintenus. Au regard des chiffres, nous avons un déficit courant de l'ordre de 2,8% du PIB, et un déficit budgétaire inférieur à 3%, une inflation au environ de 3%. Nous pouvons dire que nous possédons, en matière d'équilibres globaux, des critères qui respectent ceux de convergence avec l'UE.

Toutes ces réalisations ont permis d'asseoir un bon climat d'investissement, qui a permis à la Tunisie de tenir une place plus que respectable dans les classements établis par les agences de rating. Il est vrai que les critères de classements diffèrent d'un organisme à un autre, néanmoins ces classements restent d'une importance cruciale pour les pays, qui peuvent, sur la base de ces notations, œuvrer pour améliorer leurs performances et attirer les IDE, qui constituent un domaine très concurrentiel nécessitant une action permanente pour maintenir ou même d'améliorer la compétitivité.

La Tunisie a le mérite de tenir un classement stable, et a pu pendant l'année 2007 attirer environ 1,7 milliard de dinars d'IDE, contre environ 400 millions de dinars en 1987. Cette réussite est due au dynamisme de l'administration et, surtout, à la FIPA. Cette agence a tenu un rôle très louable et est reconnue au niveau méditerranéen pour son professionnalisme.

Concernant les exportations tunisiennes, elles participent actuellement à raison de 50% dans le PIB, contre 44% vers la fin des années 1990 et 47% en 2002. Nous avons connu avec

«Les équilibres globaux ont été maintenus, la Tunisie respecte les critères de convergence avec l'UE».

l'UE un développement important des échanges, avec une augmentation de 250% depuis la signature de l'ALE.

Concernant le détournement du trafic, je crois, qu'on ne peut avancer aucune certitude à ce niveau, mais uniquement insister sur le fait qu'un certain «bonus» est accordé aux importations européennes.

Au niveau de la coopération financière avec l'UE, je dirais qu'il y a eu une évolution depuis la période 1995-1996, avec une grande diversification des instruments. On a mis en place actuellement plusieurs programmes aussi bien d'appui budgétaire pour accompagner les programmes d'ajustements structurels ou d'accompagnement des réformes sectorielles, ou même de mise à niveau des stratégies sectorielles, comme l'enseignement supérieur, l'éducation de base et la formation professionnelle.

Ces programmes sont élaborés et mis en place avec l'appui de la Commission Européenne et celui du Programme d'accompagnement à l'accord d'association (PAAA), qui offre de nouveaux outils.

Il est vrai peut-être que la Tunisie s'est adossée à un appui quantitativement plus important, surtout qu'au moment de la signature de l'Accord d'association, on a annoncé le principe du premier venu, premier servi. Si on regarde les chiffres, on est à un taux de 90% MEDA1 et 70% MEDA2. Ce qui veut dire qu'on est en mesure de mettre en œuvre les projets qu'on est en train d'engager. Je crois qu'un effort plus important d'accompagnement des efforts entrepris par la Tunisie dans le cadre du partenariat avec l'UE est vivement souhaité.

Je veux réagir concernant l'intégration Sud-Sud. Il est vrai que de grands efforts sont fournis en termes d'intégration verticale de chaque pays avec l'UE. Par contre, l'intégration horizontale entre les pays du Sud piétine. Car, au moment de la mise en place de l'Accord d'association, la réalité politique dans les pays du Sud ne permettait guère de procéder à des concertations politiques.

Nous espérons que l'intégration verticale arriverait bien à stimuler une intégration horizontale. Je crois qu'on doit – en plus des aspects tarifaires et douaniers – se pencher sur questions d'harmonisation et de rapprochement des standards et normes. Car sans ces dimensions, une ZLE n'aurait aucun sens.

Je crois, concernant le passage au niveau des services et des produits agricoles, que la démarche admise pour le secteur manufacturier a fait ses preuves et peut servir de modèle. ■



Mohamed Shimi



Les économistes ont essayé de nous présenter un bilan, afin de savoir qui gagne beaucoup et qui gagne peu de cet accord. L'administration – comme à son habitude – a essayé de montrer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Cela peut paraître, à la limite, normal.

Personnellement, je reste sur ma faim, car si je reste au niveau de l'analyse économique, on peut dire que l'Accord d'association avec l'UE ne représente pas une mauvaise idée.

J'aurais cependant souhaité que la Tunisie abordât avec cet Accord un grand tournant. Je citerais à cet égard l'exemple de la Grèce, qui a réussi, comme d'autres pays,

«La Tunisie a besoin d'aborder un grand tournant».

à décoller. Comment la Tunisie, qui se situe à quelques kilomètres de l'Europe, pourra-t-elle aborder ce grand tournant ? Est-ce que la coopération avec l'Europe peut nous permettre d'accomplir ce saut qualitatif ?

J'ai compris des représentants de l'administration ici présents que l'Accord lui a permis de réformer des institutions, à l'image des Douanes. Comment faire pour que ce changement touche le pays dans son ensemble ? On a toujours ce fameux 14% de taux de chômage, comme présenté par le Gouvernement et non pas comme je le perçois, moi syndicaliste. J'ai envie de résoudre ce problème et je ne crois pas qu'on puisse le faire uniquement avec les règlements et les réformes. ■

Adrianus Koetsenruijter



Je crois que les relations entre la Tunisie et l'UE sont tellement riches qu'elles nous donnent plus d'un sujet de discussion. Il est tout à fait logique de poser la problématique du chômage en ces termes. Je perçois à Tunis un sérieux effort visant à combler la faille entre le système productif des entreprises et leurs besoins d'une part et le système éducatif et de formation, qui se conforme de plus en plus aux réalités du marché d'autre part.

Ceci représente une partie de la réponse. On attend à cet effet que l'activité économique génère à son tour

«La tendance générale de l'économie tunisienne est positive».

assez d'emplois. Tout le monde s'est investi afin de répondre à ce besoin et assurer les objectifs visés. J'ai apprécié la mise en garde adressée par les économistes présents à nous autres bureaucrates chargés de prendre les décisions politiques. Car il faut tou-

jours admettre une vision critique vis-à-vis même des bonnes réalisations.

On peut avoir des différences d'appréciation concernant les effets aussi bien directs qu'indirects de l'Accord d'association, mais une certitude est là, à savoir que la tendance générale est positive, que l'économie tunisienne dépend pour 50% de l'exportation, que les trois quarts des exportations vont en Europe, ce qui fait de l'UE un partenaire stratégique pour la Tunisie.

On serait tous d'accord pour dire que les relations entre la Tunisie et l'UE sont sur le bon chemin, même si on peut avoir – ici et là – des cri-

tiques légitimes et des points de vue contraires. Sans oublier que la mondialisation et la globalisation ont une relation directe avec la nouvelle technologie, mais aussi avec la compétitivité. Elles se traduisent par plus d'économies intégrées, qui s'opposent. La contrefaçon n'est qu'un aspect de cette confrontation. On ne peut avoir la chance de faire face à cette mondialisation sans une intégration dans une entité aussi grande que l'UE, tellement compétitive, tellement

diversifiée, avec un niveau assez élevé de développement dans différents secteurs, de la Roumanie à la Finlande, de l'Allemagne à l'Irlande.

Ce sont certes de grandes différences, mais aussi un marché très grand. Les Tunisiens ne doivent pas négliger cette grande opportunité et laisser passer cette occasion. Aussi, l'expérience de l'Europe et la relation avec elle peuvent constituer la base d'une compréhension des autres marchés.

Pour conclure, je voudrais tout simplement revenir sur le fait que l'Europe elle-même a suivi un processus de 50 ans d'intégration économique, où on a cherché, en premier lieu, à réaliser notre intégration économique et la libre circulation des biens, services, capitaux et personnes. Nous avons admis les mêmes principes pour la politique de bon voisinage. Cette méthode a servi pour les Européens, elle peut être de même pour les voisins de l'Europe. ■



Lothar Witte

J'ai une formation économique, sans jamais exercer cette fonction. Je retiens de mes cours d'économie beaucoup de choses concernant le libre-échange et ses effets positifs sur le développement, mais aussi – je pense – qu'il faut considérer en premier lieu la réalité, car les théories évoquent généralement une dimension idéale, dans laquelle on ne vit pas.

Il faut – de cela – regarder les effets réels du libre-

«Il ne faut guère négliger la vision sur la longue durée».

échange en Tunisie. A savoir l'existence (ou non) d'une économie plus compétitive ? Es-ce que la Tunisie est bien préparée pour le futur ? Quels sont les effets sur les consommateurs ? Y a-t-il des produits de meilleure qualité et plus accessibles pour la majorité de la population ? Quels sont les effets sur la création de l'emploi ? Quels sont ses effets sur la distribution de la richesse ?

Je conclus qu'il ne faut guère négliger la vision sur la longue durée pour ces questions... ■



Khadija Chahloul



J'aimerais réagir concernant certaines questions qui ont été avancées dans le débat. En premier lieu, qu'on ne peut – concernant l'accélération de la croissance et le libre-échange – localiser l'imputation, tout en voulant relativiser concernant ce point, car la ZLE concerne uniquement le secteur industriel. D'autres secteurs, à l'instar de l'agriculture et des services, participent d'une manière significative à la croissance tout en étant non concernés par cet accord.

Aussi, nous devons tenir compte des choix politiques du pays. Si la Tunisie a choisi, dans un plan de développement quinquennal, de réaliser un taux de croissance de 5%, il le fait en tenant compte de la dimension sociale du développement. Ce qui nous oblige à prendre cette question avec énormément de prudence.

Il est vrai que la question de détournement du trafic constitue bien un élément important, dans l'évaluation d'un ALE. J'aimerais bien dire que, lorsqu'on regarde globalement le développement des importations de la Tunisie de produits industriels, on remarque bien que la part de l'UE a diminué, en passant de 71% en 1995 à 64% en 2007. Ceci s'explique en partie par la relation directe qui existe entre les importations et les exportations et les investissements. Aussi, nous devons prendre en compte, le poids grandissant des pays d'Asie dans le commerce mondial, sans omettre l'entrée de la Chine à l'OMC.

Nous devons aussi tenir compte de la mise en place de l'euro, qui est intervenu au cours de la période transi-

«Nous avons une politique claire pour éviter le détournement de trafic».

toire de l'Accord d'association, et a eu un effet sur le niveau des prix en Europe ainsi que sur la compétitivité des marchandises européennes par rapport aux autres groupements mondiaux. Ceci a, en partie, joué en faveur de la Tunisie, qui a pu importer d'autres provenances qui se sont avérées plus compétitives.

Si nous portons un regard plus détaillé et si nous séparons les importations liées aux investissements des autres, nous constatons bien un effet de détournement, à savoir que beaucoup de produits qu'on importait d'ailleurs et sont actuellement – pour cause du démantèlement – importés de l'UE. A titre d'exemple, nous avons toujours importé du bois scié de Russie, jusqu'à ce que le différentiel du droit de douane soit tombé sous la barre des 10%, pour voir nos importations de cette matière venir des pays nordiques.

Il n'y a ni maîtrise des importations, ni mesures informelles, mais plutôt une politique claire, qui veut éviter ce détournement de trafic, parce qu'il est préjudiciable au consommateur et à l'entreprise tunisiens. Nous avons procédé à cet effet à un rapprochement des droits de douanes NPF par rapport à ceux appliqués pour l'UE. Nous avons réduit les pics tarifaires, qui étaient

pour l'agriculture à 150% pour les ramener à 60%. Nous avons procédé à une diminution du nombre des taux de 58 à 9. Le taux de protection nominal de la Tunisie en 2005 était de 32% pour 24% aujourd'hui. Cette politique a eu pour effet un rétrécissement du détournement du trafic d'une manière considérable.

Concernant le marché local, j'aimerais dire que l'important est de disposer d'une offre diversifiée. Chose que nous constatons bien depuis 1995. Au niveau des prix, le taux d'inflation a été conforme à l'objectif de 3% avec même 2,6% pour 2006. Certains secteurs, à l'instar du textile et de l'électroménager, le taux était proche de 1%.

Je me sens personnellement très gênée à l'écoute de ceux qui disent que la coopération Sud-Sud n'est pas très développée. Si nous portons un regard objectif, nous constatons que l'UE a conclu des ALE avec presque l'intégralité de la zone Euro-Med. Aussi, nous constatons que tous les pays de la zone Euro-Med ont signé des ALE entre eux.

Je pense que l'effet se verrait bien après la conclusion des périodes transitoires, qu'il faut savoir gérer sans difficultés. Je pense que la Tunisie présente un bon exemple de gestion de la période transitoire.

Le problème, aussi bien au niveau Nord-Sud que Sud-Sud, se résume bien à la dimension de la capacité à offrir, sans quoi l'échange ne peut se faire. Ceci nous fait revenir à la question fondamentale qui concerne l'investissement, avec la relation qu'il a avec le chômage. ■



**for
the best**

leave the rest to us™

**Des formules de mariage à votre convenance,
un personnel compétent et qualifié,
un service personnalisé
pour que votre mariage
soit un moment unique et inoubliable !**



For the best rates visit:
www.ramadainternational.com
or call +216 71 911 100



RAMADA.

PLAZA
TUNIS



loyalty programme coming soon. Trip Rewards and Ramada brands are both part of the Wyndham Hotel Group.